



Les procédures de Service Après-Vente sont issues du chapitre 6 des Conditions Générales de Vente à savoir :

6. GARANTIE

6.1. L'ensemble des articles vendus par JVD bénéficie de la garantie légale prévue aux articles 1641 et suivants du code civil.

6.2. Les articles vendus bénéficient en outre de la garantie contractuelle de JVD dans les conditions mentionnées sur la notice du produit et dans le catalogue édité par la société dans sa version à jour à la date de la commande. Elle comprend pendant la durée de garantie à compter de la date d'achat, la gratuité totale de pièces et de la main d'œuvre, réalisée dans nos ateliers, sous réserve du respect des conditions indiquées sur la notice du produit et dans le catalogue.

6.3. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du produit vendu.

6.4. JVD ne saurait être engagée par une quelconque extension de garantie offerte par un distributeur.

6.5. Les retours d'appareils sous garantie sont toujours exécutés par le client et à sa charge. Aucun port dû n'est accepté.

Ainsi,

Pour tout appareil sous garantie :

- Retour à la charge du client
- L'appareil n'est pas échangé mais réparé
- Réparation pièces et Main d'œuvre à la charge de JVD
- Réexpédition à la charge de JVD
- Si l'appareil n'est pas réparable il sera échangé

Pour tout appareil hors garantie :

- Retour à la charge du client
- L'appareil n'est pas échangé mais réparé
- Réparation pièces et Main d'œuvre à la charge du client
- Réexpédition à la charge du client
- Si l'appareil n'est pas réparable alors une offre commerciale pour un nouvel appareil sera proposée

Olivier de Barbeyrac
Responsable Service Apres Vente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. de Barbeyrac', written over a light blue horizontal line.